

RAPPORT DE GESTION | 2019

Ouvrons de nouvelles perspectives



Facilitateur



Engagé



Ouvert



Audacieux

4

Comptes

du 31 décembre 2019

6

Annexe aux comptes

du 31 décembre 2019

1- Cadre juridique et financier et faits marquants de l'exercice

1.1. Cadre juridique et financier

1.2. Faits marquants de l'exercice

2- Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1. Présentation des comptes

2.2. Principes généraux et méthodes d'évaluation

24

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes annuels

Comptes

du 31 décembre 2019

BILAN

(en milliers d'euros)

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF			
Caisse, Banques centrales			
Créances sur les établissements de crédit	1	11 107 371	10 929 945
Opérations avec la clientèle	2	15 169 347	13 698 807
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	87 982	76 787
Actions et autres titres à revenu variable	4	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	5	1 914	1 459
Parts dans les entreprises liées	5	53	53
Immobilisations incorporelles	6	20 539	20 853
Immobilisations corporelles	6	268	208
Capital souscrit non versé			
Autres actifs	7	6 471	7 395
Comptes de régularisation	8	104 060	168 283
TOTAL		26 498 005	24 903 790
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit	9	8 973 975	9 397 682
Opérations avec la clientèle	10	15 953 588	13 968 454
Dettes représentées par un titre	11	175	964
Autres passifs	12	17 428	48 800
Comptes de régularisation	13	113 053	150 311
Provisions	14	23 087	14 876
Dettes subordonnées	15	180 669	180 696
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		36 594	31 281
Capitaux propres hors FRBG	16	1 199 436	1 110 726
Capital souscrit	16	875 650	830 000
Primes d'émission	16	20 419	20 419
Réserves	16	51 419	47 177
Report à nouveau	16	163 238	128 303
Résultat de l'exercice	16	88 710	84 827
TOTAL		26 498 005	24 903 790

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNÉS	19	8 549 069	8 363 046
Engagements de financement	19	5 139 063	5 479 861
Engagements de garantie	19	3 410 006	2 883 185
Engagements sur titres	19		
ENGAGEMENTS REÇUS	19	2 345 974	1 991 657
Engagements de financement	19		900
Engagements de garantie	19	2 345 974	1 990 757
Engagements sur titres	19		
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	20	18 403 830	22 687 613

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	21	395 691	392 219
Intérêts et charges assimilées	21	-201 192	-219 773
Revenus des titres à revenu variable	22	435	340
Commissions (produits)	23	107 890	90 939
Commissions (charges)	23	-25 859	-21 421
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	24	-2 294	-76
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	24	1 093	406
Autres produits d'exploitation bancaire		1 170	492
Autres charges d'exploitation bancaire		-1 006	-163
PRODUIT NET BANCAIRE		275 928	242 963
Charges générales d'exploitation	25	-100 902	-88 569
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-548	-587
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		174 478	153 807
Coût du risque	26	-25 937	-16 043
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		148 541	123 742
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		148 541	137 764
Résultat exceptionnel		414	229
Impôt sur les bénéfices	27	-54 931	-48 866
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	28	-5 314	-4 300
RÉSULTAT NET		88 710	84 827

Comptes du 31 décembre 2019

Annexe

1- Cadre juridique et financier et faits marquants de l'exercice

1.1. Cadre juridique et financier

Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels (Arkéa Banque E&I) accompagne les entreprises, les acteurs publics et institutionnels ainsi que les professionnels de l'immobilier dans leur développement via un réseau de proximité de 19 centres d'affaires déployés en France.

1.2. Faits marquants de l'exercice

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2019 a décidé d'augmenter le capital d'Arkea Banque E&I de 45 650 000 euros, par versement du dividende 2018 en actions, intégralement souscrit et libéré par Crédit Mutuel Arkéa le 18/04/2019.

2- Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1. Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

2.2. Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de société sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Options et méthodes d'évaluation

■ Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement ANC 2014-07, la société Arkéa Banque E&I applique l'étalement des commissions d'octroi de crédits (COC), des commissions de renégociation sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû. Les commissions reçues sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire au compte de résultat et intégrées à l'encours de crédit concerné au bilan.

Classement

Les créances sont réparties en encours sains et encours douteux. Sont classées en encours douteux les créances pour lesquelles un risque de non-recouvrement partiel ou total est probable et qui répondent à l'une des 2 conditions suivantes :

- impayés de plus de six mois pour les crédits immobiliers ou de plus de trois mois pour les autres types de crédits ;
- contrepartie présentant une situation financière dégradée ou faisant l'objet de procédures contentieuses.

Le passage d'une créance en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des créances d'une contrepartie donnée. Sont qualifiées d'encours douteux compromis les créances dont la déchéance du terme est prononcée.

La notion de « créances douteuses » recouvre les encours douteux et les encours douteux compromis. La comptabilisation des intérêts est suspendue à la date de passage en encours douteux compromis.

Lorsque les paiements des échéances ont repris de manière régulière, les créances sont reclassées en encours sains. Les créances restructurées dont la probabilité de recouvrement est jugée suffisante figurent également en encours sains.

Dépréciations

Les créances douteuses font l'objet, dossier par dossier, d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable. Ces dépréciations viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif. Lorsque la perte probable est relative à un engagement hors-bilan (engagement par signature ou hors-bilan de financement), la provision afférente figure au poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan. Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits sont intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises des dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont portées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exception des dotations et reprises des dépréciations relatives aux intérêts sur encours douteux qui sont présentées dans le produit net bancaire.

Conformément au règlement ANC 2014-07, ces dépréciations sont constituées en valeur actualisée afin de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés.

L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés ; en conséquence, seules les dépréciations sur créances contentieuses font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les dotations relatives à l'actualisation sont portées en coût du risque et les reprises relatives aux effets de désactualisation sont portées en produit net bancaire. Sont recensées au passif les provisions destinées à couvrir des risques hors-bilan individualisés.

■ Portefeuille de titres

Les opérations sur portefeuille titres sont comptabilisées conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC 2014-07.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché.

Ce classement en titres de transaction est subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché et doit respecter certaines conditions : ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les titres de transaction sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement les titres qui ne sont pas inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 5 du titre 3 du livre II de l'article 2014.07 de l'ANC.

Les titres de placement sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres en utilisant la méthode actuarielle à l'exception des titrisations et des obligations structurées pour lesquelles la méthode linéaire est appliquée.

A chaque arrêté comptable, par ligne de titre, les moins-values latentes corrigées des amortissements, ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres ne s'inscrivant pas dans une stratégie de couverture font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de placement » ou de la catégorie « titres de transaction » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à échéance.

L'établissement doit disposer de la capacité de financement nécessaire pour les détenir jusqu'à leur échéance tout en n'étant soumis à aucune contrainte juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition des titres, le cas échéant, sont comptabilisés dans des comptes rattachés.

La règle d'amortissement de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est identique à celle appliquée pour les titres de placement. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché, corrigé des amortissements, ne font pas l'objet d'un provisionnement.

Seul le risque de défaillance de l'émetteur des titres peut donner lieu à constitution d'une dépréciation. Cette dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont constitués d'actions et de valeurs assimilées dont la possession durable est estimée utile au développement de l'entreprise et qui permettent d'exercer une influence notable sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle. Cette influence est présumée pour un pourcentage de contrôle supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont conservés à l'actif du bilan et sont traités suivant les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. La dette du cessionnaire est enregistrée au passif.

■ **Opérations sur instruments financiers à terme**

Les opérations sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07.

Les engagements sur les instruments financiers à terme sont portés sur une ligne du hors-bilan pour leur valeur nominale. Ce montant ne constitue qu'une indication du volume d'opérations en cours à la clôture et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles d'évaluation généralement admis.

Instruments de taux

Marchés organisés

Les contrats de marché à terme sont réévalués à chaque arrêté à leur valeur de marché. Pour les opérations de couverture, les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés en compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits relatifs à l'élément couvert. Pour les positions isolées, les gains et les pertes liés à la réévaluation sont portés directement au compte de résultat.

Marchés de gré à gré

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) et les accords de taux futurs (FRA) donnent lieu à un calcul d'intérêts prorata temporis sur leur durée de référence. Les charges et produits sur un même contrat sont enregistrés pour leur montant net.

Pour les contrats optionnels (cap, floor, collar), les primes et les intérêts courus sont comptabilisés en résultat prorata temporis. Dans le cas des swaps spéculatifs, une provision est comptabilisée en cas de moins-value latente.

Dans le cas des swaps de couverture, une provision est comptabilisée sur le titre couvert qui dégage une moins-value (qui ne serait pas totalement compensée par la plus-value latente du swap).

■ **Immobilisations**

Les immobilisations figurent au coût historique, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire. Conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, les principaux composants des constructions sont isolés en comptabilité et amortis sur leurs durées d'utilisation respectives.

Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus :

COMPOSANT	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans Agences : 25 ans
Agencements	3 à 10 ans
Matériel électronique	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Logiciel créés ou acquis	2 à 5 ans

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés à la valeur d'entrée au bilan de ces immobilisations.

Les logiciels destinés à un usage interne sont enregistrés en immobilisations si le projet a de sérieuses chances de réussite technique et que l'entité manifeste sa volonté de produire le logiciel (PCG art 611-3).

Les logiciels créés par l'entité destinés à un usage commercial ainsi que ceux destinés aux besoins propres de l'entité sont inscrits en immobilisations, à leur coût de production. Le coût de production comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée de l'application (analyse organique), à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe (PCG art 611-4).

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien et sa valeur actuelle est effectuée. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». En particulier, le mali généré par une opération de fusion ou assimilée subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un actif sous-jacent auquel une quote-part du mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable de l'actif précité, majorée de la quote-part du mali affecté.

■ Fonds de commerce

Le fonds commercial est constitué des éléments non identifiables d'un fonds de commerce et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation séparée au bilan. Il concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité : les fonds commerciaux présumés à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation annuels conformément au règlement de l'ANC

2015-06 du 23/11/2015. Dans l'hypothèse où cela aboutirait à un montant inférieur à celui figurant à l'actif du bilan, une dépréciation serait enregistrée.

■ Provisions

Des provisions sont constituées en vue de couvrir des risques ou charges clairement identifiés et mesurables. Les provisions non liées à des opérations bancaires sont constituées conformément au règlement ANC 2014-03 : elles sont subordonnées à l'existence d'une obligation à l'égard des tiers sans contrepartie future.

Provisions pour engagements sociaux

Arkéa Banque E&I applique la recommandation n° ANC 2013 - 02 du 7 Novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnels ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels la société s'est engagée à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

■ Fonds pour Risques Bancaires généraux

Institué par le règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, ce fonds est constitué à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des risques dont la concrétisation est incertaine et qui relèvent de l'activité bancaire.

Les dotations ou reprises sont portées au niveau du compte de résultat dans la rubrique « dotations, reprises des fonds pour risques bancaires généraux ».

■ Conversion des comptes en devises

Conformément aux dispositions édictées par le règlement ANC 2014-07, les éléments d'actif, de passif et les engagements hors-bilan de change au comptant exprimés en devises sont évalués au cours de marché à la clôture de l'exercice à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu. Les engagements de change à terme suivent la même règle. Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Informations sur les postes du bilan, du hors-bilan et compte de résultat

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/2019			31/12/2018		
	À VUE	À TERME	TOTAL	À VUE	À TERME	TOTAL
Comptes ordinaires	6 093 138		6 093 138	5 853 219		5 853 219
Prêts, valeurs reçues en pension		5 004 098	5 004 098		5 066 667	5 066 667
Créances rattachées	10	10 125	10 135	4	10 055	10 059
TOTAL	6 093 148	5 014 223	11 107 371	5 853 223	5 076 722	10 929 945

Note 2. Opérations avec la clientèle - Actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Créances commerciales	126 856	136 827
Créances rattachées	90	97
Prêts et crédits	13 715 280	12 212 273
Créances rattachées	29 615	14 303
Comptes ordinaires	1 213 909	1 263 965
Créances rattachées	8 286	7 956
Créances douteuses et restructurées	292 216	271 826
<i>dont douteux compromis</i>	181 966	116 807
Dépréciations	-216 905	-208 440
<i>dont dépréciations sur douteux compromis</i>	-152 386	-108 697
TOTAL	15 169 347	13 698 807

Le taux de couverture des créances douteuses s'élève à 74,23% contre 76,68% en 2018.

Par rapport au total des créances, le taux de couverture est de 1,43% contre 1,52% en 2018.

Note 3. Obligations et autres titres à revenu fixe

(en milliers d'euros)

	31/12/2019			31/12/2018		
	PLACEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	PLACEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Titres détenus	29 64	61 462	91 106	18 651	61 462	80 113
Créances rattachées	1 621	1 072	2 693	1 261	1 074	2 335
TOTAL BRUT	31 265	62 534	93 799	19 912	62 536	82 448
Dépréciations sur titres	-664	-5 153	-5 817	-1 758	-3 903	-5 661
TOTAL NET	30 601	57 381	87 982	18 154	58 633	76 787
Plus-values latentes	911	1 625	2 536	697	748	1 445
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement						

La part des titres cotés est de 58,32 % pour 2019 contre 66,19 % en 2018

En 2019, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres.

Ce portefeuille n'est constitué d'aucun titre émis par des organismes publics.

Note 4. Actions et autres titres à revenu variable

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Titres détenus	1 409	1 409
Créances rattachées		
Dépréciations sur titres	-1 409	-1 409
TOTAL NET	0	0
Plus-values latentes	-	-

L'ensemble de ces titres est classé en titres de placement. Ces titres ne sont pas cotés.

Note 5. Participations, autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2019
PARTICIPATION				
Valeur brute	349	180	100	429
Dépréciations	-	-	-	-
VALEUR NETTE	349	180	100	429
AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				
Valeur brute	1 529	375		1 904
Dépréciations	-419	-	-	-419
VALEUR NETTE	1 110	375	0	1 485

Le montant des participations et des autres titres détenus à LT dans les établissements de crédit s'élève à 1 914 milliers d'€.

Il n'y a pas de titres cotés dans le portefeuille des participations.

Le portefeuille est évalué suivant la situation nette et intègre les certificats au fond de garantie pour 1 484 milliers d'€ soit 1 048 milliers d'€ au titre du certificat d'associé et 436 milliers d'€ au titre du certificat d'association.

Liste des filiales et participations

(en milliers d'euros)

DÉNOMINATION, ADRESSE DES SOCIÉTÉS	PART DE CAPITAL DÉTENUE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
1. FILIALES (sociétés détenues à plus de 50 %)			
Néant			
2. PARTICIPATIONS et ENTREPRISE LIEES (détenues entre 10 % et 50 %)			
NOVELIA, 30, Boulevard de la Tour D'Auvergne 35000 RENNES	10 %	12 906	4 883

Opérations avec les entreprises liées et les participations

(en milliers d'euros)

	PARTICIPATIONS		ENTREPRISES LIÉES	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF				
Capital détenu	53	53		
Autres emplois				
Créances	-	-		
Obligations et autres titres à revenu fixe				
TOTAL DES EMPLOIS	53	53	NA	NA
PASSIF				
Dettes	10 918	9 323	NA	NA
Dettes représentées par des titres	-	-		
TOTAL DES RESSOURCES	10 918	9 323	NA	NA
ENGAGEMENTS DONNÉS				
De financement	-	-	-	-
De garantie	-	-	699 865	618 284
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	-	-	699 865	618 284
ENGAGEMENTS REÇUS				
De financement	-	-	-	0
De garantie	-	-	439 275	421 265
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	0	0	439 275	421 265

Au 31/12/2019, aucune transaction significative et n'ayant pas été conclue aux conditions normales de marché n'a été effectuée entre des parties liées. Compte tenu du règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, il n'est plus fait mention à compter du 31 décembre 2016 des créances, des dettes, des charges et des produits financiers concernant les entreprises liées.

Note 6. Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Montant brut	23 623	491	-306	23 808
Amortissements	-2 770	-499	-	-3 269
MONTANT NET	20 853	-8	-306	20 539
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Montant brut	1 051	114	-4	1 161
Amortissements	-843	-50	-	-893
MONTANT NET	208	64	-4	268

Les immobilisations incorporelles brutes sont composées à 81,47 % de fonds de commerce à fin 2019. Aucune charge de dépréciation n'a été constatée sur les immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2019.

FONDS DE COMMERCE

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS	ACHAT	REÇU EN APPORT	CESSIONS	MONTANT GLOBAL	DÉPRÉCIATIONS
Fonds commerciaux	-	19 394	-	19 394	-
TOTAL	-	19 394	-	19 394	-

Note 7. Autres actifs

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
État	2	1
Primes versées sur instruments conditionnels achetés	183	2 116
Dépôts de garantie versés	1 636	1 489
Autres débiteurs divers	4 650	3 789
Capital, souscrit non appelé	-	-
TOTAL	6 471	7 395

Note 8. Comptes de régularisation - actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs à l'encaissement	25 485	37 406
Comptes d'ajustement	918	1 545
Charges constatées d'avance	7 410	8 316
Produits à recevoir	20 605	20 813
Comptes de régularisation divers	49 642	100 203
TOTAL	104 060	168 283

Note 9. Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/2019			31/12/2018		
	À VUE	À TERME	TOTAL	À VUE	À TERME	TOTAL
Comptes ordinaires	76 069		76 069	92 347		92 347
Emprunts et valeurs données en pension		8 891 325	8 891 325		9 300 000	9 300 000
Dettes rattachées	325	6 256	6 581	350	4 985	5 335
TOTAL	76 394	8 897 581	8 973 975	92 697	9 304 985	9 397 682

Note 10. Opérations avec la clientèle - passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2019			31/12/2018		
	À VUE	À TERME	TOTAL	À VUE	À TERME	TOTAL
Comptes d'épargne à régime spécial	2 498 543		2 498 543	1 707 799		1 707 799
Dettes rattachées sur compte d'épargne	12 395		12 395	10 624		10 624
Comptes ordinaires	8 797 693		8 797 693	7 671 746		7 671 746
Comptes à terme et emprunts		4 612 611	4 612 611		4 550 388	4 550 388
Dettes rattachées	4 770	27 576	32 346	5 391	22 506	27 897
TOTAL	11 313 401	4 640 187	15 953 588	9 395 560	4 572 894	13 968 454

Note 11. Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)

	31/12/2019			31/12/2018		
	PRINCIPAL	DETTES RATTACHÉES	TOTAL	PRINCIPAL	DETTES RATTACHÉES	TOTAL
Titres du marché interbancaire & titres de créances négociables		175	175	790	174	964
TOTAL		175	175	790	174	964

Note 12. Autres Passifs

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus	183	2 116
Rémunérations dues au personnel	6 057	5 402
Charges sociales	1 597	3 348
État	8 894	7 570
Créditeurs Divers Groupe Intégration Fiscale		
Divers	697	30 364
TOTAL	17 428	48 800

Note 13. Comptes de régularisation - passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	36 298	46 199
Produits constatés d'avance	7 695	8 632
Charges à payer	30 957	41 558
Comptes d'ajustement	849	1 461
Comptes de régularisation divers	37 254	52 461
TOTAL	113 053	150 311

Note 14. Provisions

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES		AUTRES VARIATIONS DE L'EXERCICE	31/12/2019
			UTILISÉES	NON UTILISÉES		
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	11 918	15 899	-	8 412	-	19 105
Provisions pour engagement de retraite	159	1 603	0	0	-	1 762
Provisions pour engagement hors bilan	394	0	0	394	-	0
Autres provisions	2 406	101	-	287	-	2 220
TOTAL	14 877	17 303	0	9 093	-	23 087

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation de 0,62 %. Ce taux est déterminé en référence à l'indice iBoxx corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,15% et 7,11% et un taux de revalorisation des salaires brut d'inflation compris entre 2,55 % pour les non cadres et 2,57% pour les cadres. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Note 15. Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)

DETTES SUBORDONNÉES	31/12/2019	DEVISE	TAUX	ÉCHÉANCE
Titres super subordonnés				
Titres subordonnés				
Crédit Mutuel Arkéa	180 000	Euros	EURIBOR 3 MOIS +2,6 %	02/11/2026
Dettes rattachées	669			
TOTAL	180 669			

Note 16. Capitaux propres hors FRBG

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	AFFECTATION RÉSULTAT EXERCICE PRÉCÉDENT	AUTRES VARIATIONS DE L'EXERCICE	31/12/2019
Capital	830 000		45 650	875 650
Prime d'émission	20 419			20 419
Total réserves	47 177	4 242		51 419
<i>Réserve légale</i>	20 078	4 242		24 320
<i>Réserves facultatives</i>	27 099	-		27 099
Report à nouveau créditeur	130 010	34 935		164 945
Report à nouveau débiteur	-1 707			-1 707
Résultat	84 827	-84 827	88 710	88 710
Dividendes versés		45 650		
TOTAL	1 110 726	0	134 360	1 199 436

Le capital est composé de 87 565 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital social de 875 650 milliers d'€.

Note 17. Ventilation de certains actifs / passifs selon la durée résiduelle

(en milliers d'euros)

	D<3MOIS	3M<D<1AN	1AN<D<5ANS	D>5ANS	DETTES ET CRÉANCES RATTACHÉES	TOTAL
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	6 184 113	328 450	2 084 545	2 500 138	10 125	11 107 371
à vue	6 093 148					6 093 148
à terme	90 965	328 450	2 084 545	2 500 138	10 125	5 014 223
Créances sur la clientèle	2 474 533	1 253 907	5 540 524	5 798 766	101 617	15 169 347
Créances commerciales	1 260 624	1 253 907	5 540 524	5 798 766	86 756	13 940 577
Autres concours à la clientèle						
Comptes ordinaires débiteurs	1 213 909	-	-	-	14 861	1 228 770
Obligations et autres titres à revenu fixe		15 000	60 052	10 902	2 028	87 982
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	1 666 775	2 927 091	2 621 022	1 750 801	8 286	8 973 975
à vue	74 363				2 031	76 394
à terme	1 592 412	2 927 091	2 621 022	1 750 801	6 255	8 897 581
Opérations avec la clientèle	11 334 221	432 389	3 174 861	967 376	44 741	15 953 588
à vue	11 296 235	0	0	0	17 166	11 313 401
à terme	37 986	432 389	3 174 861	967 376	27 575	4 640 187
Dettes représentées par un titre					175	175
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		0		0	175	175
emprunts obligataires						

Il n'y a pas de créance à durée indéterminée.

Note 18. Actifs et passifs en devises

Les actifs et passifs en devises s'élevaient respectivement au 31 décembre 2019 à 94 577 milliers d'euros et 94 265 milliers d'euros.

Note 19. Engagement de l'activité bancaire

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNÉS	8 549 069	8 363 046
Engagements de financement	5 139 063	5 479 861
en faveur des établissements de crédit	-	-
en faveur de la clientèle	5 139 063	5 479 861
Engagements de garantie	3 410 006	2 883 185
d'ordre d'établissements de crédit	157 971	123 185
d'ordre de la clientèle	3 252 035	2 760 000
Engagements sur titres	-	-
autres engagements donnés	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	2 345 974	1 991 657
Engagements de financement	900	900
reçus des établissements de crédit	900	900
Engagements de garantie	2 345 974	1 990 757
reçus des établissements de crédit	451 033	434 917
reçus de la clientèle	1 894 941	1 555 840
Engagements sur titres	-	-
autres engagements reçus	-	-

Ventilation des actifs remis en garantie de passif :

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Banque de France ⁽¹⁾	1 680 976	1 719 738
Caisse des Dépôts et Consignation	893 669	944 609
Banque Européenne d'Investissement	626 805	507 824
TOTAL	3 201 450	3 172 171

(1) Les créances mobilisées à la Banque de France (via le Crédit Mutuel Arkéa) s'élevaient à 1 080 640 milliers d'€ au 31/12/2019. Le montant des actifs remis en garantie de passif à Arkéa SCF est de 2 408 435 milliers d'€ au 31/12/2019.

Note 20. Opérations sur instruments financiers à terme

Valeur nominale des contrats :

(en milliers d'euros)

PAR NATURE	31/12/2019			31/12/2018		
	OPÉRATIONS DE COUVERTURE	AUTRES OPÉRATIONS	TOTAL	OPÉRATIONS DE COUVERTURE	AUTRES OPÉRATIONS	TOTAL
OPÉRATIONS FERMES						
Opérations sur marchés organisés	-		-	-		-
Opérations de gré à gré		-				
swaps de taux	12 988 628		12 988 628	13 653 972	-	13 653 972
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES						
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux plancher/plafond						
achetés	2 293 581	-	2 293 581	3 847 333	-	3 847 333
vendus	3 088 065	-	3 088 065	4 924 892	-	4 924 892
Options de taux, change et autres						
achetées	16 778	-	16 778	130 708	-	130 708
vendues	16 778	-	16 778	130 708	-	130 708
TOTAL	18 403 830	-	18 403 830	22 687 613	-	22 687 613

PAR DURÉE RESTANT À COURIR	31/12/2019			
	- DE 1 AN	+ 1 AN - 5 ANS	+ 5 ANS	TOTAL
INSTRUMENT DE TAUX				
Marché de gré à gré				
Swaps de taux	989 561	4 019 437	7 979 630	12 988 628
Contrats de taux plancher/plafond	1 435 606	2 412 855	1 533 185	5 381 646
Autres options : de change	23 528	10 028	-	33 556
TOTAL	2 448 695	6 442 320	9 512 815	18 403 830

JUSTE VALEUR SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles d'évaluation généralement admis. Les marges de taux sont notamment évaluées suivant la méthode du «zéro coupon».

	31/12/2019	31/12/2018
Instruments de taux	9 999	2 304
Autres options		
TOTAL	9 999	2 304

Note 21. Intérêts, produits et charges assimilées

(en milliers d'euros)

	31/12/2019		31/12/2018	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Opérations avec les établissements de crédit(*)	-136 435	96 803	-155 131	96 842
Opérations avec la clientèle	-64 757	284 667	-64 614	280 467
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	3 353	-28	3 220
Autres opérations	-	10 868	-	11 690
TOTAL	-201 192	395 691	-219 773	392 219

(*) dont charges sur les opérations relatives aux dettes subordonnées : 4 125 milliers d'€ au 31/12/2019 et 4 153 milliers d'€ au 31/12/2018.

Note 22. Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)

	31/12/2019		31/12/2018	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Actions et autres titres à revenu variable	-	0	-	0
Parts dans les entreprises liées	-	435	-	340
TOTAL	-	435	-	340

Note 23. Commissions

(en milliers d'euros)

	31/12/2019		31/12/2018	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Opérations avec les établissements de crédit	-3 043	7 115	-977	7 425
Opérations avec la clientèle	-	44 046	-	34 206
Opérations sur titres	-	156	-	337
Opérations de change	-	1 534	-	1 298
Opérations sur hors-bilan	-	-	-	-
Opérations sur instruments fin. à terme	-51	536	-453	2 812
Opérations sur moyens de paiement	-21 736	30 485	-19 241	25 231
Prestations de services financiers	-1 029	24 018	-750	19 630
TOTAL	-25 859	107 890	-21 421	90 939

Note 24. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)

Portefeuilles de négociation :

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations sur titres de transactions	-	-
Opérations de change	189	443
Opérations sur instruments financiers	-2 483	-519
TOTAL	-2 294	-76

Portefeuilles de placement et assimilés :

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations sur titres de placement		
Plus-values de cession		0
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-314	-251
Reprises des dépréciations	1 407	657
TOTAL	1 093	406

Note 25. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
FRAIS DE PERSONNEL	-41 484	-36 716
Salaires et traitements	-21 247	-18 891
Charges sociales	-11 959	-9 734
<i>dont charges de retraite</i>	-3 714	-2 472
Intéressement et participation	-4 946	-4 863
Impôts et taxes afférentes	-3 332	-3 228
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	-59 418	-51 853
Impôts et taxes	-9 359	-7 965
Services extérieurs	-	-
Autres charges d'exploitation	-50 059	-43 888
TOTAL	-100 902	-88 569

(en milliers d'euros)

**VENTILATION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL
SALARIÉ**

31/12/2019

31/12/2018

EFFECTIFS MOYENS	PERSONNEL SALARIÉ	PERSONNEL SALARIÉ
Employés	86,75	83,75
Cadres	297,00	285,50
TOTAL	383,75	369,25

La rémunération versée au mandataire social d' Arkéa Banque E&I n'est pas communiquée car elle correspond à une rémunération individuelle.

Note 26. Coût du risque

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
CRÉANCES		
Dotations	-38 334	-50 834
Reprises utilisées	10 648	14 904
Reprises devenues disponibles	20 474	36 512
Récupération sur créances amorties	67	529
Créances irrécouvrables couvertes	-10 649	-14 904
Créances irrécouvrables non couvertes	-100	-305
RISQUE HORS-BILAN		
Dotations	-15 599	-2 475
Reprises utilisées	0	0
Reprises devenues disponibles	8 806	4 280
TITRES		
Couvertes	0	0
Non couvertes	0	0
PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES		
Dotations	-1 250	-3 750
Reprises	0	0
SOLDE	-25 937	-16 043

Note 27. Impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Charge fiscale courante	-54 931	-48 866
Charge fiscale liée au contrôle fiscal	-	-
Créance de carry back	-	-
CHARGE NETTE D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-54 931	-48 866
Résultat courant avant impôt	148 541	137 763
Taux effectif d'impôt	36,98%	35,47%

Note 28. Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Dotations au FRBG	-5 314	-4 300
Reprises de FRBG	0	0
TOTAL	-5 314	-4 300

Note 29. Intégration fiscale

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale du groupe Crédit Mutuel Arkéa dont la société mère est Crédit Mutuel Arkéa depuis le 01/01/2011. En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. Le montant ainsi calculé, déductions faites des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère. Au 31/12/2019, le montant d'impôt dû à la société mère est de 5 991 milliers d'€.

Note 30. Comptes consolidés

ARKEA BANQUE E&I n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Arkéa, situé au 1,rue Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site du Crédit Mutuel Arkéa, à savoir, http://www.arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société ARKEA BANQUE ENTREPRISES
ET INSTITUTIONNELS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 21 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Emission d'une lettre de confort relative à l'inclusion des bénéfices de fin d'exercice dans les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) ;

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs

aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Risque de crédit - Dépréciation des encours (Cf. paragraphe "Créances" au point 2.2 de l'annexe)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.</p> <p>Votre société constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques avérés de pertes. Celles-ci sont déterminées sur base individuelle. Elles sont fondées sur des paramètres réglementaires ou spécifiques ainsi que sur des critères d'impayés ou de situation financière de la contrepartie.</p> <p>Au 31 décembre 2019, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 15 386 millions d'euros ; le montant total des dépréciations s'élève à 217 millions d'euros.</p> <p>Ces provisions constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.</p> <p>Nos travaux ont consisté en la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses, du processus de revue de crédit et du dispositif de valorisation des garanties.</p> <p>Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.</p>

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 21 février 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels par les statuts en 1985 pour le cabinet Mazars et par l'Assemblée Générale du 3 décembre 2019 pour le cabinet Deloitte.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la 34^{ième} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte dans sa première - par ailleurs, la société Sterenn, ancien membre du réseau Deloitte, était précédemment commissaire aux comptes de l'entité de 1997 à 2018.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil de surveillance exerçant les missions du comité d'audit visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil de surveillance exerçant les missions d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance exerçant les missions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance exerçant les missions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance exerçant les missions du comité

d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Rennes et Paris-La Défense, le 8 avril 2020

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Vincent Coustel

MAZARS
Ludovic Sevestre





Dans un environnement en perpétuel changement, Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels, filiale du Groupe Arkéa, co-développe durablement les territoires et leurs entreprises en ouvrant des perspectives nouvelles. Nous sommes à leurs côtés pour créer des liens profitables et éclairer leurs prises de décision en partageant nos expertises sectorielles et notre connaissance du tissu économique local. Au sein de notre Groupe bancaire coopératif, Arkéa, nous réunissons 400 personnes réparties au travers de nos 20 implantations en France.



arkea-banque-ei.com

3 Avenue d'alphasis
35760 Saint Grégoire Cedex
Tél. : 02 99 29 92 00

